

15^e Réunion des
ministres de la
Santé du Pacifique
20-22 septembre 2023,
Tonga

Quinzième Réunion des ministres de la Santé du Pacifique 20-22 septembre 2023, Tonga



Faire progresser l'information sanitaire et la transformation numérique dans le secteur de la santé

Présentation synthétique

- Les États et Territoires insulaires océaniques savent depuis longtemps qu'il est important de disposer de systèmes d'information sanitaire robustes, et que ceux-ci permettent d'améliorer la santé et le bien-être. En particulier, ils sont conscients du fait que la santé numérique et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont cruciaux pour concrétiser la vision des îles-santé et la couverture sanitaire universelle (CSU).
- Aucuns progrès durables n'ont cependant pu être accomplis en matière de santé numérique et d'amélioration des données sanitaires en raison des paramètres suivants :
 - coordination insuffisante du leadership et de la gouvernance des pays ;
 - connectivité et infrastructures de mauvaise qualité ;
 - conséquences de la COVID-19 ;
 - ressources insuffisantes ; et
 - multiplication des projets et des systèmes cloisonnés et non durables qui ne communiquent pas entre eux et entraînent une surcharge de travail pour le personnel de santé.
- La mise en œuvre réussie de solutions numériques pendant la pandémie est pourtant le signe qu'un avenir numérique est possible en Océanie. Cette dynamique doit être mise à profit pour multiplier les investissements dans ce qui constitue la base d'un progrès durable en matière de systèmes d'information sanitaire et de santé numérique (infrastructures de technologies de l'information et de la communication, ressources humaines, normes relatives aux données et capacités institutionnelles par exemple) afin de favoriser une culture de la décision fondée sur les données.
- Les États et Territoires insulaires océaniques doivent être les principaux décideurs pour ce qui concerne les systèmes d'information sanitaire et la transformation numérique dans le secteur de la santé. Le choix des interventions menées ne doit pas être fondé sur l'offre d'outils et de technologies disponible, mais sur les outils et technologies :
 - permettant de combler les lacunes existantes et émergentes des systèmes de santé ;
 - permettant de s'aligner sur les priorités nationales et les normes techniques ;
 - interopérables avec les autres systèmes ;
 - accompagnés des processus de gestion du changement appropriés ; et
 - faisant intervenir toutes les parties prenantes, au sein des ministères de la Santé et au-delà, tout au long du processus.

Situation actuelle

Les États et Territoires insulaires océaniques ont depuis longtemps reconnu le rôle essentiel que jouent les systèmes d'information sanitaire et la santé numérique dans la concrétisation du concept des îles-santé ainsi que de la couverture sanitaire universelle (CSU) et des objectifs de développement durable. Chaque État ou Territoire insulaire océanique a entamé une démarche fondée sur ses priorités nationales pour la mise en œuvre des systèmes d'information sanitaire et des interventions de santé numériques. Des difficultés régionales communes ont cependant entravé l'accomplissement de progrès durables, notamment le cloisonnement des systèmes d'information sanitaire, l'instabilité de la connexion Internet et les investissements et ressources inappropriés^{1,2}. La plupart des pays océaniques n'ont pas encore adopté d'approche plurisectorielle et interministérielle dans le cadre de laquelle, par exemple, le secteur de la santé pourrait servir de base à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil afin qu'ils produisent les données de qualité qui sont nécessaires pour éclairer la planification des services de santé tout au long de la vie. La CSU ne pourra être atteinte sans un enregistrement universel des naissances et des décès. Il est donc primordial de veiller à ce que des mesures intégrées et utiles soient prises pour améliorer les systèmes d'information sanitaire et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil de façon simultanée. Si l'interopérabilité des systèmes est souhaitable, il s'agit là d'une difficulté avérée dans tous les États et Territoires insulaires océaniques, quelle que soit leur situation économique.

Les pays océaniques adoptent hâtivement des technologies novatrices et avancées dépassant parfois leur maturité nationale en matière de santé numérique. Des investissements insuffisants ont donc été alloués à la création de bases solides permettant d'assurer la résilience des systèmes d'information sanitaire et le développement de la santé numérique (infrastructures TIC, ressources humaines, compétences en santé numérique, normes relatives aux données et capacités institutionnelles)^{1,2}. La plupart des pays océaniques ne se trouvent pas dans une situation permettant de mettre en œuvre, de façon durable, des interventions de santé publique de pointe. L'instabilité de la connexion Internet et l'absence d'infrastructures TIC de base constituent des problèmes récurrents dans la région, en particulier dans les îles périphériques. En outre, les solutions de santé numérique ont été adoptées au cas par cas : l'environnement qui en résulte, chaotique et non pérenne, ne fournit donc que des solutions temporaires et ne comble pas les lacunes des systèmes de santé. Cette situation est amplifiée par le caractère limité des ressources humaines dans la plupart des pays océaniques : le personnel de santé, déjà débordé, peine à dégager du temps et des ressources pour découvrir de nouveaux systèmes et peine à utiliser des systèmes qui ne sont pas conçus pour ses besoins. Si le contexte économique varie d'un pays océanique à un autre, ceux qui sont dotés d'un leadership et d'une gouvernance solides ont fait davantage de progrès en matière de santé numérique en coordonnant le soutien des partenaires du développement et en adoptant une approche qui mobilise tous les pouvoirs publics.

Pendant la pandémie, le besoin de données de grande qualité en temps réel est apparu clairement, le but étant notamment de trouver une réponse d'urgence efficace, d'orienter de façon pertinente l'allocation des ressources et de restaurer la confiance de la population. La pandémie a également permis de mettre en évidence le besoin d'amélioration de l'enregistrement des décès et des systèmes de notification, en matière de rapidité autant que d'exhaustivité, ainsi que le potentiel des outils numériques pour y parvenir. Pourtant, dans la plupart des pays océaniques, les capacités

¹ Organisation mondiale de la Santé. *The State of Health Information Systems and Digital Health in the Pacific: from Fragmentation to Interoperability*. (À paraître.)

² Organisation mondiale de la Santé. *Regional Office for the Western Pacific (2017). Health information systems in the Pacific at a glance 2016*.

techniques, les ressources humaines et les infrastructures nécessaires pour produire des données en temps réel et transformer ces données en décisions fondées sur des bases factuelles ont fait défaut². En outre, rares étaient les pays océaniques à posséder les infrastructures nécessaires pour soutenir le déploiement de solutions de santé numérique à l'échelon national et assurer la continuité des services de santé¹. De façon plus générale, la mise en œuvre de la santé numérique n'était pas axée sur la personne et les décisions n'étaient pas fondées sur des données.

Vision pour l'avenir

Pour la prochaine décennie, la vision est celle de pays océaniques disposant :

- 1) de systèmes d'information sanitaire et de solutions de santé numérique axés sur la personne et sur les systèmes de santé, renforçant les systèmes de santé et accélérant la réalisation des priorités nationales. Il s'agirait :
 - d'élargir, grâce à la santé numérique, le champ d'intervention des spécialistes de la santé pour pallier le manque de ressources humaines ;
 - de réduire les ruptures de stock et le gaspillage grâce à une gestion efficace des chaînes d'approvisionnement médicales ;
 - d'assurer la continuité des services de santé en se rapprochant des populations difficiles à atteindre ; et
 - de partager des informations avec les spécialistes voisins en temps voulu de manière à apporter un appui à la prise de décision fondée sur des données factuelles.
- 2) de systèmes d'information sanitaire interopérables et connectés à tous les niveaux des établissements de santé, ainsi qu'aux systèmes extérieurs (statistiques et secteur judiciaire pour l'enregistrement des faits d'état civil par exemple), pour produire en temps voulu des informations de grande qualité, améliorer la santé des populations et permettre aux systèmes de santé d'être prêts pour l'avenir. Cela comprend l'utilisation des données de santé intégrées par :
 - les ministres, le but étant de veiller à la redevabilité et à la transparence ;
 - les administrateurs à tous les niveaux, le but étant de gérer les programmes de santé des populations et de traiter les questions sociales ;
 - les cliniciens, le but étant de suivre les patients avec efficacité, tout au long de leur vie ;
 - les chercheurs, le but étant de mieux comprendre les maladies et le fonctionnement de la santé des populations pour créer des solutions innovantes ; et
 - les citoyens, le but étant que ceux-ci fassent des choix de vie plus éclairés.

Pour concrétiser cette vision, les pouvoirs publics doivent adopter une approche des systèmes d'information sanitaire et de la transformation numérique du secteur de la santé qui soit fondée sur des données factuelles. En imaginant une marche à suivre cohérente avec leur maturité en matière de santé numérique, les pays océaniques peuvent progresser pas à pas, en toute connaissance de cause, vers leurs priorités nationales, tout en utilisant les technologies sanitaires de façon adaptée. Les pouvoirs publics ont un rôle déterminant à jouer dans le processus de transformation numérique, notamment pour les éléments suivants : renforcement de la coordination, supervision de la mise en œuvre des systèmes d'information sanitaire et des interventions de santé numérique, harmonisation des engagements des parties prenantes, mise en place d'une culture de la prise de décision fondée sur des données factuelles et santé numérique axée sur la personne. Les pays océaniques doivent également mettre à profit les innovations et les solutions ascendantes, notamment en déployant à plus grande échelle les initiatives de santé numérique locales.

Pour que les pays océaniques récoltent tous les fruits du progrès sanitaire numérique, les pouvoirs publics doivent collaborer et dépasser le cloisonnement qui existe entre les ministères. Pour ce faire,

ils doivent notamment mobiliser toutes les parties prenantes au sein des ministères de la Santé et au-delà, tout au long du processus de transformation, et renforcer de façon simultanée les systèmes d'information sanitaire et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil afin d'améliorer la qualité des données et de parvenir à l'interopérabilité. Parce qu'une approche associant la totalité des pouvoirs publics est essentielle pour réussir la transformation numérique, le secteur de la santé peut jouer un rôle de chef de file et se charger de la coordination avec les autres secteurs, à la fois au sein de la fonction publique (finances, état civil, TIC par exemple) et au-delà, afin d'assurer un investissement immédiat et régulier en faveur du renforcement des bases des systèmes d'information sanitaire et du développement de la santé numérique.

Il faut aussi renforcer les compétences en santé numérique au sein des pouvoirs publics, des partenaires du développement et du grand public pour qu'à tous les niveaux, des décisions éclairées puissent être prises. De même, des processus de gestion du changement efficaces doivent être instaurés si l'on veut apporter un appui à tous les utilisateurs finaux, de manière à ce que ceux-ci puissent s'adapter et s'épanouir dans ce nouvel environnement numérique. À cet effet, il faut notamment mettre en place des plateformes sécurisées permettant de formuler des remarques et d'échanger autour des interventions mises en œuvre. Il est également nécessaire d'établir des mécanismes de suivi solides pour veiller à ce que les solutions numériques déployées aient l'effet escompté (réduction de la charge de travail des agents de santé notamment).

Exemples de progrès accomplis récemment

Les pays océaniques ont continué à progresser dans le renforcement des bases des systèmes d'information sanitaire, de la santé numérique et de l'utilisation de l'information sanitaire, surmontant ainsi les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19.

Élaboration d'un plan stratégique pour la santé numérique fondé sur des données factuelles

Plusieurs pays océaniques ont élaboré ou mettent actuellement à jour leur plan stratégique national pour la santé numérique. Après deux ans de travail, les Fidji ont récemment terminé le processus de mise à jour de leur stratégie nationale pour la santé numérique. Cette initiative avait débuté par une analyse approfondie de la situation, dont l'objectif était de recenser les points forts, les points faibles, les occasions à saisir et les menaces. Elle se composait de plusieurs phases d'expertise technique et de consultation des parties prenantes issues de différents secteurs et de différents ministères. La stratégie finale aidera le pays à utiliser des solutions de santé pour améliorer son système de santé en se focalisant sur le renforcement des bases de la santé numérique, la gouvernance, l'architecture, les systèmes numériques et la gestion du changement. S'il est très gourmand en ressources, ce processus est néanmoins indispensable et conseillé pour mener une transformation numérique durable. Kiribati et le Samoa ont adopté une stratégie nationale de santé numérique, tandis que d'autres pays océaniques (les Îles Cook, les Îles Marshall, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Vanuatu) entament cette démarche.

Amélioration des télécommunications afin d'améliorer la prestation des services de santé

Les investissements dans les bases de la santé numérique, notamment les infrastructures TIC, peuvent avoir des répercussions sur le système de santé et produire rapidement un retour sur investissement important. C'est ce qu'a démontré l'installation de microstations à Tuvalu pour connecter le seul hôpital du pays, le Princess Margaret Hospital (PMH), aux centres de soins de santé primaire des huit îles périphériques. Grâce à ce système, le personnel de santé de ces îles peut échanger en temps réel ou presque, de façon fiable, avec ses collègues du PMH, ce qui permet

d'améliorer la qualité des consultations et la prise en charge des patients. Le nombre de transferts vers d'autres établissements (de Tuvalu ou à l'étranger) a également diminué, ce qui a fait reculer les coûts de santé et baisser le temps d'attente avant une intervention. Parmi les autres conséquences de l'installation des microstations figure un accès renforcé aux supports de formation formels et informels à destination du personnel de santé ; en effet, les infirmiers des îles périphériques peuvent entrer en contact avec les médecins du PMH. Le succès de la mise en œuvre a exigé un renforcement des compétences informatiques fondamentales et des compétences en santé numérique du personnel de santé. Des investissements supplémentaires et réguliers dans les infrastructures (un approvisionnement stable en électricité par exemple) et une maintenance des équipements (les ordinateurs par exemple) sont également nécessaires pour éviter les perturbations.

Aux États fédérés de Micronésie, une plateforme de télémédecine permettant de réaliser des téléconsultations en direct a été installée pour faire le lien entre l'hôpital de l'État de Pohnpei et un dispensaire. Destinées à améliorer la prise en charge à distance des patients souffrant de maladies non transmissibles chroniques, les téléconsultations ont également permis de réduire le nombre de patients envoyés dans un autre établissement du pays alors que ce n'était pas nécessaire. Au-delà des enjeux d'achat et d'installation des équipements, la mise en place de la plateforme exige des médecins hospitaliers et du personnel des dispensaires de suivre des formations par simulation.

Par ailleurs, un système de messages SMS à double sens est en cours de développement aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Marshall et à Palau afin d'améliorer la couverture vaccinale systématique et le développement de l'enfant. Une fois l'enregistrement effectué (à la naissance ou à la première visite de soins prénatals), la personne qui s'occupe de l'enfant reçoit régulièrement des rappels concernant le calendrier de vaccination et les visites de soins prénatals, ainsi que des conseils importants pour la nutrition et la parentalité.

Mise en place d'éléments d'architecture de santé numérique afin d'accélérer la collecte et l'utilisation des données

Des initiatives destinées à renforcer les éléments d'architecture de santé numérique sont mises en œuvre pour permettre la numérisation de la collecte de données sur lesquelles s'appuie la prestation intégrée de soins de santé. Les Tonga ont lancé en octobre 2019 leur système national d'information sanitaire en vue d'améliorer la fourniture de services de santé à l'échelle du pays. Ce système est intégré et permet donc aux agents de santé d'accéder aux informations essentielles de manière instantanée, qu'ils se trouvent dans une maternité, dans un centre de santé ou dans un hôpital des Tonga. Ceci permettra d'améliorer l'efficacité de la prise en charge des patients et des soins qui leur sont apportés, et d'accéder en temps voulu à des données fiables à des fins de planification et d'élaboration de politiques. Le lancement du système a eu lieu à l'hôpital Vaiola (Tongatapu) le 1^{er} décembre 2021. Le système a ensuite été mis en œuvre à l'hôpital Niu'eiki ('Eua) le 9 août 2022 puis dans sept centres de santé de Tongatapu le 19 septembre 2022. Le déploiement se poursuivra jusqu'à ce que le système soit opérationnel dans tous les établissements de santé des îles périphériques. La résilience de ce système national d'information sanitaire a été avérée : pendant plusieurs semaines, la connexion Internet des Tonga a été interrompue à la suite d'une éruption volcanique suivie d'un tsunami ayant endommagé un câble sous-marin, le 15 janvier 2022. L'utilisation de l'intranet du système était cependant toujours possible dans ces conditions.

Aux Fidji, à Kiribati et aux Îles Salomon, un registre général des patients est en cours de déploiement. L'objectif est d'appuyer la mise en œuvre des identifiants sanitaires uniques et d'assurer l'interopérabilité des systèmes d'information sanitaire au sein du secteur de la santé (registre des vaccinations par exemple) et en dehors (systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil par exemple). Une plateforme électronique de registre des vaccinations

libre et fondée sur des normes est également mise en œuvre pour relier le programme élargi de vaccination (PEV) à d'autres programmes de vaccination, par exemple contre la COVID-19 ou le papillomavirus humain. Des outils de collecte numérique des données et de visualisation permettant une supervision constructive ont été mis en place pour le PEV et les équipements de la chaîne du froid aux États fédérés de Micronésie, aux Fidji, aux Îles Salomon, aux Tonga et à Vanuatu afin d'assurer une documentation précise des résultats de la supervision, un partage des documents en temps réel et une prise de décision fondée sur des données factuelles plus rapide.

Pourquoi est-il urgent d'agir ?

Les systèmes d'information sanitaire et les solutions de santé numérique sont porteurs d'un immense potentiel d'amélioration de la santé des populations océaniques, ainsi que d'accélération de la concrétisation du concept des îles-santé et de la couverture sanitaire universelle. La mise en œuvre réussie d'interventions numériques pendant la crise sanitaire a prouvé qu'un avenir numérique est possible en Océanie malgré les défis connus en matière d'infrastructures. Cette dynamique doit être mise à profit de façon stratégique pour que les investissements réalisés pendant la pandémie soient pérennisés de façon durable et dans un souci d'interopérabilité. L'interopérabilité des systèmes d'information sanitaire et les solutions de santé numérique peuvent aussi permettre de réduire la pression qui pèse sur le système de santé, par exemple en allégeant la charge de travail du personnel de santé. L'augmentation des investissements dans la région favorisant la généralisation progressive des infrastructures TIC, les pays océaniques doivent se tourner vers l'avenir et tirer le meilleur de cette possibilité. Les dirigeants océaniques doivent donc tout faire pour empêcher le cloisonnement des systèmes d'information sanitaire et des interventions de santé numérique, et faire en sorte qu'ils répondent aux nouveaux besoins.

En outre, les bases d'une information sanitaire durable et du progrès en matière de santé numérique exigent des investissements et des efforts réguliers pour que la dynamique se poursuive dans la durée. L'élaboration d'une architecture d'entreprise numérique constitue également un défi complexe, pour lequel une planification à long terme et des efforts coordonnés sont requis. Dans le respect de la maturité des différents pays en matière de santé numérique, des mesures progressives doivent être prises pour étoffer les infrastructures TIC, les ressources humaines, l'interopérabilité, les compétences en santé numérique et les capacités institutionnelles, dans un souci de cohésion et de durabilité qui permettra d'appliquer avec succès des interventions de plus en plus complexes et d'assurer leur adoption. À mesure que l'information sanitaire et les interventions de santé numérique se complexifient, il est nécessaire d'augmenter les investissements visant à veiller à la protection des populations (confidentialité et mécanismes de sécurité). Les pays océaniques doivent veiller à ce que les progrès accomplis améliorent les inégalités existantes et ne creusent pas le fossé numérique. Tous les pays océaniques doivent se lancer sans délai sur le chemin de l'information sanitaire et de la transformation numérique.

Recommandations

Recommandations à l'intention des ministres de la Santé :

1. Collaborer directement avec les autres ministères en vue de piloter les systèmes d'information sanitaire et les progrès accomplis en matière de santé numérique ainsi que de veiller à l'intégration de ceux-ci dans les plans généraux d'amélioration numérique des pays. Il s'agit notamment de coopérer avec les ministères des Finances et de l'Économie, pour

mettre en place des mécanismes de financement durables, ainsi qu'avec les ministères de la Communication et des Technologies de l'information, pour concevoir des infrastructures nationales sur lesquelles faire reposer l'information sanitaire et la santé numérique, de même que d'organiser une collaboration interministérielle pour faire appliquer les normes relatives aux données et parvenir à l'interopérabilité.

2. Faire preuve de leadership et de gouvernance pour impulser un processus de transformation numérique et d'information sanitaire propre à chaque pays, en mettant en place des mécanismes institutionnels qui favorisent le respect des normes techniques et la concordance de toutes les interventions d'information sanitaire et de santé numérique avec les priorités nationales.
3. Plaider en faveur d'un financement suffisant et régulier de manière à renforcer les bases de la santé numérique et à mettre en œuvre des plans opérationnels et des stratégies de santé numérique et d'information sanitaire fondés sur des données factuelles qui sont en adéquation avec les priorités nationales des pays.

Recommandations à l'intention des partenaires du développement

1. Veiller à ce que les pouvoirs publics océaniques soient aux commandes ; pour ce faire, il faut que les interventions d'information sanitaire et de santé numérique respectent les normes techniques et les besoins des systèmes de santé tels que définis par chaque pays. Utiliser l'évaluation de la maturité en matière de santé numérique de chaque pays comme base pour les initiatives destinées à renforcer les systèmes d'information sanitaire et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, faire progresser les systèmes de santé numérique et préparer des feuilles de route pour la santé numérique adaptées à chaque pays.
2. Donner la priorité à l'interopérabilité des systèmes d'information sanitaire en coordonnant l'assistance technique et les ressources des bailleurs de fonds entre les différents partenaires du développement, et notamment en :
 - organisant des réunions de coordination annuelles avec l'ensemble des partenaires du développement et les principaux acteurs qui investissent dans les systèmes d'information sanitaire et les interventions de santé numérique au sein de la région et se chargent de leur mise en œuvre, notamment les ministères de la Santé ; et
 - prêtant un appui coordonné au développement de systèmes d'information sanitaire et d'interventions de santé numérique interopérables pour que les pays insulaires océaniques puissent recueillir, produire et utiliser des données à tous les niveaux du système de santé.
3. Soutenir l'élaboration de solutions régionales aux défis communs en créant des indices de référence océaniques et des plateformes de partage des études de cas et des bonnes pratiques.